

MODE D'EMPLOI DU SERVICE « VIDANGES GROUPÉES »

Remplissez le bon de commande

en précisant les prestations nécessaires, vos coordonnées, les difficultés d'accès, etc.
Pour une micro-station, indiquez le type et la marque.

Envoyez le bon de commande au SPANC, dûment complété et signé
(voir coordonnées en bas de page)

Le SPANC transmet les dossiers reçus à l'entreprise chargée des vidanges. Celle-ci vous contacte, pour **prendre RDV**.

Le jour de l'intervention :

- ✓ Vous ou votre représentant êtes **obligatoirement présent**.
- ✓ Le technicien procède à la vidange et à l'entretien.
- ✓ L'intervention terminée, le technicien renseigne un **bordereau de suivi des matières de vidange et un rapport d'intervention** sur lequel vous apposez votre signature électronique.

Vous recevez par courrier, **un avis des sommes à payer**, à régler au Trésor Public.

Merci d'adresser votre bon de commande à :

SPANC DU CLUNISOIS
ZA du Pré Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY
ou
par mail : direction@spancduclunisois.fr

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le secrétariat du SPANC du Clunisois :

Tel secrétariat : 03 85 59 80 10
E-mail : direction@spancduclunisois.fr



CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

1. Le service comprend les vidanges des systèmes de prétraitement (fosses septiques ou toutes eaux, bacs à graisses, station de relevage, micro-station...), le curage et le nettoyage des installations de prétraitement (préfiltre, regard en amont et juste en aval du prétraitement, s'ils existent) et un test de bon écoulement. **L'entretien des ouvrages d'assainissement est réalisé en présence du propriétaire, du locataire ou de son représentant (usager).**

La remise en eau sera amorcée avec une partie des jus des ouvrages vidangés, s'il y en a. Le solde de remise en eau se fait avec l'eau de l'usager.

2. Tous les regards devront être dégagés, rendus accessibles et non scellés.

3. Dans le cas où, lors de la vidange, un risque d'affaissement ou de déformation d'un ouvrage d'assainissement (fosse, bac à graisses) est repéré par le vidangeur, l'usager en est informé. Une vidange partielle du liquide pour un soutirage maximum de boues sera alors proposée afin de limiter les risques.

4. Sur le bon de commande, l'usager a noté les interventions d'entretien à réaliser sur son système d'assainissement.

Lors de l'intervention, la commande est précisée sur place avec le vidangeur et inscrite sur **le rapport d'intervention** qui précise l'ensemble des éléments de l'intervention : dates de prises de rendez-vous et d'intervention, immatriculation du camion, chauffeur, nom de l'usager, téléphones, ouvrages vidangés, état de l'installation si besoin, ... et signature de l'usager.

Le bordereau de suivi des matières de vidange précisera la date d'intervention et le lieu, les volumes de boues vidangées, et le lieu de dépotage.

Le cas échéant, le vidangeur remplira le carnet d'entretien de l'ouvrage que lui présentera l'usager.

5. L'usager peut se désister dans un délai de 48 heures avant l'intervention sans que le prestataire ne puisse prétendre à une indemnité.

En cas d'absence de l'usager non signalée, un forfait de déplacement sera facturé.

Pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain et ayant fait l'objet d'un déplacement du vidangeur, un forfait de déplacement sans intervention sera également facturé.

6. Après la prestation, une facture sera envoyée par le SPANC. Le recouvrement de cette facture est effectué par le Trésor public.

7. Le SPANC DU CLUNISOIS ne saurait être tenu responsable de toutes dégradations, incident ou accident, commis par le vidangeur lors de la prestation.

8. L'acceptation du bon de commande vaut acceptation des conditions générales du service d'entretien des filières d'assainissement.

Information

Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande.

Les destinataires de ces données sont les agents chargés du SPANC pour toutes les informations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le Président – SPANC DU CLUNISOIS.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



BON DE COMMANDE

(Tarifs applicables à compter du 01/04/2022)

INTERVENTION DE VIDANGE ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je soussigné(e) M. ou Mme propriétaire ou son représentant* fait appel au SPANC DU CLUNISOIS pour effectuer l'entretien courant de mon système d'assainissement non collectif.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document.

(*Le représentant peut être le locataire, le tuteur ou toute autre personne désignée par le propriétaire.)

M., Mme, Melle locataire propriétaire, souhaite bénéficier du service d'entretien mis en place par le SPANC DU CLUNISOIS.

Lieu ou doit être effectuée la prestation :

Adresse :

Commune : Section et N° de parcelle :

Tél (fixe et/ou portable) IMPORTANT : E-mail :

Le cas échéant, nom et prénom du propriétaire :

Adresse de facturation (si différente):

..... Tél :

➔ **Merci de renseigner la colonne « prestation commandée » dans le tableau ci-dessous, en y reportant le prix adapté à votre cas (Si l'installation à vidanger a moins de 2 ans, la TVA à 20 % s'applique *)**

Si l'intervention doit avoir lieu dans le cadre d'un remplacement de fosse ou de déconnexion pour raccordement à l'assainissement collectif ou d'une vidange de fosse étanche, veuillez indiquer le volume ci-après mais également vous reporter au point 14.

Désignation de l'ouvrage		Intervention programmée en € T.T.C.* TVA 10 %	Prestations commandées	Intervention urgente en € T.T.C.* TVA 10 %	Prestations commandées
1) <input type="checkbox"/> Entretien fosse septique, toutes eaux (compris préfiltre incorporé), compris entretien canalisations amont et aval - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait déplacement et intervention en fonction du volume de l'installation à vidanger. OU <input type="checkbox"/> Entretien MICRO STATION, Marque : Modèle : / Année d'installation : Attention, le prix à reporter ci-dessous est fonction du volume du compartiment de stockage de boues à vidanger (voir manuel d'utilisation de votre micro-station).					
Volume < 1000 litres	Forfait	167 €		276 €	
1000 – 1500 litres	Forfait	180 €		289 €	
2000 – 2500 litres	Forfait	189 €		303 €	
3000 litres	Forfait	200 €		320 €	
4000 litres	Forfait	213 €		341 €	
Coût unitaire par tranche de 1000 litres supplémentaires au-delà de 4000 litres		30 €		44 €	

Désignation de l'ouvrage		Intervention programmée en € T.T.C.* TVA 10 %	Prestations commandées	Intervention urgente en € T.T.C.* TVA 10 %	Prestations commandées
2) Entretien bac à graisses, dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur l'un des autres ouvrages de l'installation d'assainissement - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait					
Volume < 500 litres	Forfait	30 €		57 €	
Volume ≥ 500 litres	Forfait	57 €		115 €	
3) Entretien bac à graisses - Déplacement spécifique à cette intervention - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait déplacement et intervention					
Volume < 500 litres	Forfait	167 €		288 €	
Volume ≥ 500 litres.	Forfait	180 €		301 €	
4) Entretien filtre décolloïdeur indépendant de la fosse, dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur l'un des autres ouvrages de l'installation d'assainissement - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait					
		30 €		57 €	
5) Entretien filtre décolloïdeur indépendant de la fosse - Déplacement spécifique à cette intervention - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait déplacement et intervention					
		179 €		301 €	
6) Entretien poste de relevage dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur l'un des autres ouvrages de l'installation d'assainissement - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait					
		30 €		57 €	
7) Entretien poste de relevage - Déplacement spécifique à cette intervention - Ouvrage accessible situé jusqu'à 40 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Forfait déplacement et intervention					
		180 €		301 €	
8) Installation tuyaux supplémentaires au-delà de 40 mètres séparant l'ouvrage du lieu de stationnement de l'hydrocureur - Le mètre.					
		2 €		2,30 €	
9) Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur l'un des autres ouvrages de l'installation d'assainissement - Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'utilisateur)					
		97 €		195 €	
10) Débouchage canalisations diverses - Déplacement spécifique à cette intervention - Forfait déplacement + tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'utilisateur)					
<i>Forfait déplacement</i>		179 €		288 €	
<i>Coût horaire</i>		124 €		226 €	
11) Dégagement des ouvrages inaccessibles (Tarif horaire)					
		97 €		195 €	



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

12) Forfait déplacement sans intervention (usager ou représentant absent, intervention jugée techniquement non réalisable...)	144 €		208 €	
13) Majoration d'intervention en %				
<i>Nuit</i>	100 %		200 %	
<i>Week-end (samedi et dimanche) / jours fériés</i>	200 %		200 %	
14) Majoration d'intervention en %				
<i>Vidange et lavage d'une fosse étanche – pas de remise en eau –</i>	+ 150 % (par rapport au tarif 1)		+ 200 % (par rapport au tarif 1)	
<i>Vidange en vue de la neutralisation d'une fosse pour connexion au réseau d'assainissement collectif ou remplacement de fosse (pas de remise en eau) – Possibilité de neutralisation aux graviers simple sur devis–</i>	+ 150 % (par rapport au tarif 1)		+ 200 % (par rapport au tarif 1)	

ATTENTION !

La vidange programmée s'effectue dans un délai maximum de 4 semaines, selon les dates proposées par le vidangeur.

La vidange urgente s'effectue seulement en cas de fosse bouchée, plus aucun écoulement des toilettes.

Ce bon de commande rempli par mes soins n'a pas valeur de facture. Le rapport d'intervention établi sur place au moment de la prestation précisera les travaux effectués. **Je m'engage à payer le prix définitif dès réception du titre de paiement. Je préviens au minimum 48 heures à l'avance l'entreprise VALVERT Régionale d'assainissement, si je ne peux pas être présent au rendez-vous (Tél : 03.85.23.87.00).**

Si la localisation des ouvrages à vidanger ne peut être déterminée ou s'ils ne peuvent être rendus accessibles, **un déplacement sans intervention me sera facturé selon grille tarifaire ci-avant.**

J'ai pris connaissance des points ci-dessus et je certifie sur l'honneur que :

* L'installation à vidanger a moins de 2 ans (TVA à 20 %) oui non
 La dernière vidange de l'installation a : Moins de 5 ans Sinon date de vidange précédente :

Remarques (accès difficile, distance importante, etc...) :

Signature du demandeur : NOM PRENOM.....

Lu et approuvé, le : _____ Signature

Bon de commande à envoyer au SPANC DU CLUNISOIS, ZA du Pré Saint Germain, 16 rue Albert Schmitt, 71250 CLUNY ou par mail à direction@spancludunisois.fr